

S.P.R.B. – B.U.P.
Direction des Monuments et des Sites
Monsieur Th. WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B - 1035 BRUXELLES

N/Réf. : AA/KD/EVR20049_620_propclasst
Annexe : avis de la CRMS du 18/04/2018

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : EVERE. Avenue du Cimetière de Bruxelles, 114-124 (arch. Fr. MALFAIT).
Proposition de classement comme *monument* d'un ancien garage pour corbillards.

En sa séance du 18 avril 2018, la CRMS a émis un avis défavorable sur un projet de construction de 23 appartements avec parking souterrain et de 6 maisons unifamiliales, car le projet porte lourdement atteinte au patrimoine que constitue l'immeuble construit dans les années '30 par l'architecte Malfait puisqu'il vise la démolition de la quasi-totale de l'immeuble Art Déco ; seules la façade avant et les façades bordant l'entrée cochère seraient conservées. Jugeant la valeur patrimoniale du bien dans son entièreté remarquable, l'Assemblée a également décidé de vous soumettre la proposition de classement de la totalité du bien pour les raisons suivantes :

Contexte historique, architectural et urbanistique

Il s'agit d'un ancien garage pour corbillards qui est repris à l'Inventaire du Patrimoine architectural et situé, pour sa partie avant, dans la zone de protection du site classé du cimetière de Bruxelles (AG du 06/02/1997). Pour rappel, cet ancien garage a fait l'objet d'une demande d'inscription sur la liste de sauvegarde (faisant suite au rapport patrimonial réalisé par la DMS en 2016), mais cette procédure d'inscription est restée sans suite.

Le garage pour corbillards a été conçu à l'initiative de la Ville de Bruxelles, par l'architecte communal François Malfait, en 1934-35. Construit tout près du cimetière de Bruxelles, dans la perspective de l'avenue y menant, il fait partie des derniers témoins des diverses activités qui s'étaient développées autour du cimetière. Dans les années 30, la Ville de Bruxelles tend à remplacer l'usage des véhicules à traction chevaline par des véhicules automobiles dans le domaine des pompes funèbres et le garage est construit à cet effet dans un style Art Déco caractéristique des années 30.



A front de rue, une **partie avant** à la volumétrie asymétrique répond aux diverses fonctions qu'il abrite. Un premier volume de deux niveaux est réservé aux bureaux (rez-de-chaussée) et au logement du concierge (étage), accessible de la rue par une porte piétonne à gauche. Il est flanqué à droite d'un second volume d'un seul niveau percé d'une porte de garage et abritant un dépôt réservé au stockage des draperies et autres accessoires funèbres. La façade principale aux lignes horizontales, en briques rouges et éléments de pierre bleue, est soulignée par les séries de fenêtres rectangulaires traitées en bandeau et séparées par des meneaux de pierre. Les châssis métalliques d'origine, conservés, complètent la composition de la façade et en accentuent la prépondérance horizontale, qui se retrouve dans le tracé des joints de l'appareil en briques ainsi que dans les auvents.



Au centre, la porte de garage - le seul élément remplacé - s'ouvre sur une entrée cochère distribuant les deux volumes avant et donnant accès au **hall** (garage) réservé aux corbillards (parkings, entretien). De plan rectangulaire, ce hall est couvert, sur une profondeur de 28 mètres,

d'une structure de type industriel à six arches en béton armé, d'un entre axe de 4 mètres et d'une portée de 24 mètres. Le hall est éclairé en toiture par une série de baies rectangulaires en pavés de verres et via un lanterneau procurant un éclairage zénithal. Ce hall ou hangar se prolonge d'une **petite annexe** sous toiture plate abritant le « hall de réparations », flanqué sur la gauche d'un atelier et, sur la droite, des sanitaires dont le sol et les murs sont couverts de carrelages. Les portes extérieures et intérieures (bureaux, logement, sanitaires), les châssis en acier (extérieurs et intérieurs), les carrelages qui recouvrent la plupart des sols (dominés par les tons jaune, ocre et noir) ont été conservés intacts et tous dessinés par l'architecte Malfait qui leur a apporté un soin tout particulier.



Outre les qualités indéniables architecturales, historiques et stylistique du bâtiment, il s'inscrit d'un point de vue urbanistique dans un axe structurant du quartier, au sein de la perspective axée sur l'entrée principale du site classé du cimetière de Bruxelles. La Commission insiste aussi sur la qualité de conception du bâtiment par l'architecte Malfait, jusque dans ses nombreux détails d'exécution, tels que les plans conservés (Archives de la Ville de Bruxelles) les illustrent et tels qu'encore conservés *in situ* pour la grande majorité. Le bâtiment, dont l'authenticité et l'homogénéité sont évidentes, constitue l'un des derniers témoins de ce type d'équipement, intéressant dans le développement des transports motorisés et dans son implantation liée au cimetière de Bruxelles et aux activités qui en découlaient. La CRMS préconise le maintien d'un tel bâtiment qui, par ses qualités intrinsèques, offre de belles opportunités de réaménagement et de valorisation de ces anciens espaces utilitaires.

Par conséquent, la Commission sollicite le classement de la totalité du bien et vous remercie de bien vouloir soumettre sa proposition de classement au Gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

Ch. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : Mme M.-L. Leclef, cabinet du Ministre-Président en charge du patrimoine ;
Mme M. Herla - B.U.P. – D.M.S.